



**Réunion du Conseil exécutif national
du vendredi 30 novembre 2018
Bureau national (salle de conférence 1967) – 4^e étage
100, rue Queen, Ottawa (Ontario)**

PROCÈS-VERBAL

Présences : N. Giannakoulis (*président de la séance*), O. Alarie, A. Coles, H. Collins, H. Delnick, G. Kopytko, F. Lord, K. Mansfield, A. Nemec, A. Picotte, A. Trau

Personnel : M. Clarke, D. Cooper, C. Danik, K. Thériault, C. Vézina

Par conférence téléphonique : N. Bois, G. Phillips et M. Stiermann

Absences : E. Venditti, J. Courty

1. Ouverture de la séance

La réunion du CEN est officiellement ouverte à 9 h, et le président de la séance, N. Giannakoulis, signale que le quorum est atteint. Officiellement présentée au CEN, la nouvelle directrice des Communications, Katia Thériault, en profite pour exposer les grandes lignes de son parcours professionnel. Par la suite, les participants se présentent brièvement à tour de rôle.

1.1 Examen de l'ordre du jour

L'ordre du jour est brièvement examiné. On demande d'ajouter le dîner de Noël du CEN aux points n^{os} 2 et 5, et de discuter de l'examen de la classification EC, de la structure des sections locales et des problèmes liés aux cotisations.

Résolution d'adoption de l'ordre du jour de la réunion du CEN dans sa version amendée.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : A. Nemec

Abstention (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

(N. Bois se joint à la réunion par conférence téléphonique à 9 h 08.)

1.2 Examen du procès-verbal de la réunion publique antérieure du CEN (26 octobre 2018)

Les membres du CEN ont 5 minutes pour réviser le procès-verbal de la réunion publique antérieure. Aucune question ni aucun commentaire ne sont formulés.

Résolution d'adoption du procès-verbal de la réunion publique antérieure du CEN tenue le 26 octobre 2018 sans modification.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Picotte

Abstention (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

1.3 Examen du procès-verbal de la séance à huis clos du CEN et du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CEN (26 octobre 2018 et 14 novembre 2018)

** Un dossier renfermant les procès-verbaux de la séance à huis clos et de la réunion extraordinaire du CEN est distribué, puis repris par la suite. Les membres du CEN ont 10 minutes pour lire les deux procès-verbaux.*

Aucun commentaire n'est fait et aucune modification n'est proposée au procès-verbal de la séance à huis clos.

Résolution d'adoption du procès-verbal de la séance à huis clos du CEN du 26 octobre 2018 sans modification.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : H. Delnick

Abstention (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

Aucun commentaire n'est fait et aucune modification n'est proposée au procès-verbal de la réunion extraordinaire du CEN.

Résolution d'adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du CEN du 14 novembre 2018 sans modification.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : H. Delnick

Abstention (1)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

2. Points de décision

- a) Mandats des sous-comités :** Dans un compte rendu, K. Mansfield signale que le mandat du sous-comité des RH est en cours de révision, et D. Cooper confirme que l'analyse a été réalisée. Un dernier examen sera effectué au cours d'une réunion (*peut-être avec la totalité des membres du sous-comité des RH*) prévue la semaine du 10 décembre. Le mandat du sous-comité des RH sera soumis à l'approbation du CEN à la réunion de janvier.

Discussion : Un membre exprime son profond mécontentement à l'égard des constants retards, et insiste pour que la question soit traitée en priorité, ce qui est noté. Après examen du rapport IOG, on signale que divers éléments clés à inclure dans le mandat sont absents des Statuts. Étant donné le manque d'uniformité des mandats des sous-comités, les membres recommandent et acceptent d'assortir le processus d'examen d'échéances plus fermes. En outre, on insiste fortement pour dire que chaque sous-comité doit amorcer son mandat de 3 ans par l'examen de ce mandat, puis le soumettre à l'examen et à l'approbation du CEN.

C. Danik propose de distribuer un modèle, qui devrait aussi inclure le rôle du personnel de soutien.

Il est signalé que, puisque seuls les sujets relevant du CEN devraient être révisés, un juste équilibre doit être établi pour donner à chaque sous-comité la souplesse ou l'autonomie nécessaire pour proposer ce qu'il convient de soulever. La résolution d'adoption suivante est proposée :

Il est résolu que les sous-comités présidés par un membre du CEN s'engagent à soumettre leur mandat au CEN au plus tard le 29 mars 2019, que le CEN demande aux autres comités d'en faire autant d'ici au 25 mai 2019, et que ces mandats signalent la raison d'être du sous-comité concerné, sa composition, tant les membres votants que les membres sans droit de vote, ses responsabilités, les responsabilités de son président, y compris celle de rendre compte au CEN, la fréquence de ses réunions, la rédaction de ses procès-verbaux et, en consultation avec le président, les services que le personnel de l'ACEP lui fourniront pour aider son président à assumer ses fonctions.

Proposée par : F. Lord

Appuyée par : A. Nemeč

**Comme il a été demandé, une version écrite de la proposition d'adoption est remise au CEN et envoyée par courriel aux membres qui participent par conférence téléphonique.*

Discussion : Selon les commentaires généraux, les membres du CEN sont très favorables à la proposition d'adoption. On demande la poursuite des discussions afin de réviser la politique, de sorte qu'elle concorde avec les articles 11 à 16 des Règlements et des Statuts. On demande aussi de présenter le mandat du CEN afin que les nouveaux membres comprennent clairement les rôles, les fonctions et les responsabilités de ses membres. Le président rappelle au CEN qu'il doit faire bien attention de ne pas alourdir la charge de travail du personnel de soutien en insérant au mandat des modalités auxquelles la direction ne sera pas favorable.

Pour remédier à ce problème, la modification favorable suivante est proposée, et la proposition d'adoption se lit maintenant comme suit : *tel que le président l'indique, plutôt que en consultation avec le président.* Les personnes ayant proposé et appuyé la résolution d'approbation acceptent la modification proposée.

PAUSE-SANTÉ

Mesure de suivi : En consultation avec C. Danik, K. Thériault mettra à jour le site Web pour refléter les renseignements concernant le sous-comité de la négociation, y compris sa composition et l'équipe choisie pour la table des négociations.

Résultats/Vote sur la proposition :

Abstentions (3) Vote à main levée : proposition adoptée à l'unanimité

- b) Politique sur les dons :** Étudiées à la réunion d'octobre, des modifications ont été apportées à la version originale de la *Politique sur les dons*, afin d'y inclure les commentaires du CEN.

Résolution d'adoption de la *Politique sur les dons* sans modification.

Proposée par : F. Lord

Appuyée par : A. Picotte

Discussion : Lorsqu'elle fait référence au CEN, l'ACEP-CAPE doit utiliser une terminologie qui concorde avec celle de la *Politique*, et il est suggéré de préciser entre parenthèses la signification des abréviations à leur première occurrence, puis de n'utiliser par la suite que les abréviations.

Mesure de suivi : C. Vézina fera ces modifications.

Les membres du CEN se lancent dans une longue discussion, en premier lieu pour régler un problème concernant le point n° 9, quant aux principes « a à g » convenus par l'ACEP (*p. ex. équité, justice sociale, etc.*), craignant que la vaste définition de certains de ces concepts soit ambiguë, laisse place à l'interprétation et risque de devenir problématique. On réitère par contre que l'article 8 de la section « Principes » souligne clairement le besoin de faire des dons pour servir les intérêts de l'ACEP. Plusieurs membres croient qu'il devrait incomber au président de décider de la participation à des activités de collecte de dons (*p. ex. Fonds Habineige d'Ottawa ou autres fonctions associées au MBAC*) ou qui s'inscrivent dans la *Politique sur les dons*. De plus, la présence à ces événements constitue une bonne pratique de gouvernance et de gestion pour l'Association, et procure des occasions de réseautage avec d'autres dirigeants syndicaux. On demande donc de créer un nouveau poste budgétaire pour atténuer de telles dépenses imprévues et « ponctuelles », de sorte que les fonds soient inscrits au budget comme il se doit.

**À ce point-ci, A. Picotte préside momentanément la réunion. N. Giannakoulis revient peu après.*

On propose de rayer l'article 9 au complet, et de simplement indiquer que le CEN évaluera chaque demande à son mérite. Certains membres appuient fortement l'idée

de faire des dons limités, d'autres s'y opposent farouchement, en raison du statut d'organisme sans lucratif financé par ses membres de l'ACEP.

Résultats/Vote sur la proposition :

Voix pour (3)

Voix contre (8)

Abstentions (3)

La résolution est rejetée.

Mesure de suivi : Les membres du CEN sont appelés à transmettre leurs commentaires et modifications par écrit à C. Danik, qui fera ensuite les changements nécessaires et redistribuera la *Politique* à des fins d'examen à la réunion de janvier.

De plus, les organisateurs de la Marche des femmes d'Ottawa nous ont fait parvenir une demande de don en argent. N. Giannakoulis lit la lettre qui expose les grandes lignes de l'activité du 19 janvier 2019, ainsi que l'objet de la sollicitation. Le site <http://www.womensmarchottawa.ca> fournit un complément d'information.

Discussion : Compte tenu du bien-fondé de la demande, on suggère de verser un don de 250 \$ à la cause. On pourrait aussi encourager la participation à l'événement sur les réseaux sociaux, et la lettre de demande pourrait servir à mobiliser les membres (*p. ex. fournir les logos et les bannières de l'ACEP*) et à augmenter la visibilité. C. Vézina propose de rédiger un message à tous les employés, afin de recruter des volontaires souhaitant participer à l'événement. Dans un avenir rapproché, on recommande et accepte de tenir d'autres discussions sur l'acquisition de vêtements génériques et réutilisables en vue d'autres événements similaires, dans l'optique de réduire les dépenses, et le président aurait le pouvoir de limiter l'utilisation des banderoles et du matériel promotionnel.

Résolution d'approbation d'un don en argent de 500 \$ à la Marche des femmes d'Ottawa, afin de répondre à des besoins fonctionnels.

Proposée par : A. Coles

Appuyée par : K. Mansfield

Discussion : On avait au départ proposé un don de 250 \$ pour être en mesure de donner à d'autres causes / organismes de bienfaisance pendant le reste de l'exercice. On a de plus confirmé que, à ce jour cette année, 250 \$ ont été versés à la Parade de la fierté gaie d'Ottawa, soit bien moins que la limite de 1 000 \$ prévue au budget.

Un amendement favorable est proposé pour revenir au don initialement fixé à 250 \$. Un autre amendement favorable est proposé pour situer ce montant entre 250 \$ et 500 \$, et ainsi disposer d'une plus grande marge de manœuvre.

Résolution d'approbation de l'annulation de la résolution initiale afin de faire un don de 500 \$ à la Marche des femmes d'Ottawa.

Abstentions (3)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

Résolution d'approbation d'un don en argent de 250 \$ versé à la Marche des femmes d'Ottawa au nom de l'ACEP.

Proposée par : K. Mansfield

Appuyée par : A. Trau

Voix pour (10)

Voix contre (1)

Abstentions (3)

Vote à main levée : résolution adoptée

- c) ***Politique sur l'inclusion et l'équité*** : La version originale de la *Politique sur l'inclusion et l'équité* a été modifiée afin d'y inclure les commentaires du CEN, et elle a été révisée à la réunion d'octobre.

Résolution d'adoption de la *Politique sur l'inclusion et l'équité* sans modification.

Proposée par : F. Lord

Appuyée par : G. Kopytko

Abstentions (3)

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

L'énoncé sur le harcèlement sera lu à haute voix à l'AGA. Pour l'occasion, D. Cooper agira à titre d'agente de prévention du harcèlement et proposera son aide aux membres qui en ont besoin.

- d) **Fonds de défense** : Même si plusieurs recommandations sur le Fonds de défense ont été formulées à la dernière réunion du Comité des finances, les membres du Comité se sont par la suite mis d'accord pour adopter une nouvelle stratégie, c'est-à-dire que plutôt que d'abolir le Fonds de défense, le mandat sera élargi pour ne plus en limiter l'utilisation. Après l'entrée en fonction du nouvel agent des finances, la semaine prochaine, un examen plus complet de la politique d'investissement sera réalisé pour permettre la diversification des investissements et optimiser le RCI, tout en protégeant et en conservant une somme raisonnable d'argent ou d'équivalents de trésorerie pour s'acquitter des obligations quotidiennes. Compte tenu des nombreux détails et du temps nécessaire à l'organisation des renseignements, il est décidé de remettre à une autre fois la décision sur le Fonds de défense.
- e) **Dîner de Noël du CEN** : Tous les membres du CEN se disent intéressés par un dîner de Noël. Le personnel du Bureau national se chargera des préparatifs.

Mesure de suivi : Avec le président, C. Vézina organisera le dîner au cours de la semaine de négociation collective du 10 décembre.

3. Mesures de suivi découlant de la dernière réunion du CEN

- I. **Organiser une réunion avec S. Hassan, du CT, ou lui envoyer un courriel au sujet du sondage SAFF** : *Mesure non réalisée. Un compte rendu sera fait en janvier.*

II. Mise à jour sur le mandat du sous-comité des RH : *Mesure déjà discutée.*

PAUSE DU DÎNER

**Après la pause du dîner, le président confirme qu'il a fait parvenir un courriel à Sandra Hassan au sujet du sondage SAFF, et qu'il attend une réponse.*

A. Picotte préside momentanément la réunion et confirme que le quorum est atteint. Peu après, N. Giannakoulis arrive et relance officiellement la réunion.

4. Questions abordées à huis clos (Le point n° 4 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

Résolution d'approbation de l'examen à huis clos vers 13 h 11.

Proposée par : A. Picotte

Appuyée par : A. Nemec

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

5. Points de discussion

5.1 Nouveaux administrateurs EC : Puisque cinq nouveaux administrateurs EC entrent en fonction en janvier, le président et le vice-président, N. Giannakoulis, leur donneront une séance d'orientation approfondie sur le CEN et les informeront des événements et questions clés de la dernière année. Il serait aussi possible de demander à Peter Engelmann d'informer les nouveaux administrateurs de ce qui est attendu du CEN. La webvidéo sur le débat des candidats est maintenant en ligne. Animée par le président du CCR, la séance s'est généralement bien déroulée. Le bulletin de vote des élections partielles sera distribué après l'AGA.

5.2 Bilan de la conférence sur les pensions : L'International Federation of Employee Benefit Plan (IFEBP) a tenu une conférence du 18 au 21 novembre 2018. N. Giannakoulis dit qu'elle a attiré de nombreux participants, et il signale les principaux éléments jugés intéressants et précieux qui ressortent des diverses séances. En tant que membres du Comité de la pension de l'ACEP, l'adjoint à la paye et comptabilité, le président et le vice-président, N. Giannakoulis, ont pris part à l'événement, qui se voulait aussi une formation de trois jours menant à l'obtention d'un certificat.

5.3 Examen de la classification EC : Des membres d'EDSC se disent préoccupés de l'orientation générale que prend l'employeur et de ses effets sur les employés de plusieurs champs secondaires de travail, au sein desquels les postes EC ont été restructurés et convertis en poste AS. C. Vézina signale que depuis les réunions de 2017 et de 2018 avec des hauts fonctionnaires du Bureau de la dirigeante principale des ressources humaines (BDPRH), l'effet à ce jour est favorable aux EC, et le rapport du BDPRH indique que les postes resteront au niveau EC. En outre, les ART ont été informés de l'examen en cours de certains de ces postes. Une source affectée au bureau national (Claude Archambault) est

chargée de suivre cette question de près. Les membres du CEN sont appelés à porter à l'attention du bureau national tous pourparlers ayant trait aux postes CO et PO dans leurs secteurs respectifs, de sorte que les cas soient traités au fur et à mesure qu'ils se présentent.

5.4 Structures des sections locales : On fait remarquer que plusieurs sections locales adoptent une structure différente, certaines respectant le modèle organisationnel habituel du président, des vice-présidents, des secrétaires-trésoriers, etc., tandis que d'autres font appel à des délégués syndicaux hors cadre et ne comptent aucun organe exécutif central.

(M. Stiermann se joint à la réunion en personne vers 15 h 30.)

Discussion : On signale que la saine gouvernance veut que les sections locales soient exploitées au sein d'une structure hiérarchique qui procure une certaine uniformité à l'organisation. Les sections locales qui cherchent à accéder à la liste des membres doivent démontrer qu'ils sont en mesure de respecter la confidentialité de cette liste; or, il est difficile de justifier la divulgation de renseignements personnels en l'absence de membres élus (*que ce soit par acclamation ou à l'issue d'un vote*) ou d'un dirigeant local. La taille d'une section locale entre aussi en ligne de compte.

Mesure de suivi : Il est suggéré et convenu de relayer ce dossier au Comité des Statuts et Règlements, afin qu'il réalise un examen systématique de tous les règlements locaux, y compris une évaluation pour déterminer ce qui peut être ratifié et voir à ce qu'il n'y ait pas de divergence avec les règlements principaux, et qu'il rédige une proposition qu'il soumettra à l'examen du CEN.

5.5 Questions liées aux cotisations : Un des membres du CEN décrit le cas particulier d'une membre. Celle-ci, qui occupe un poste AS-05 d'une durée indéterminée à l'Alliance et assure l'intérim d'un poste EC-05, a des problèmes car elle a reçu dernièrement un avis de cotisation. C. Vézina confirme que le groupe responsable de la liste des membres étudie son dossier; le problème est causé par une comparaison des cotisations inscrites au système de paye Phénix qui a eu de fortes répercussions sur certains groupes.

Pour gagner du temps, on demande de sauter au point n° 7 de l'ordre du jour, plutôt que de passer aux mises à jour sur les comités.

Proposée par : F. Lord

Appuyée par : A. Coles

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

7. Rapports

7.1 Rapport du président : L'ordre du jour de l'AGA est distribué aux membres du CEN. Cette année, trois conférenciers (*Chris Aylward, Debi Daviau et Dany Richard*) sont invités à faire une présentation à l'AGA, et il s'ensuivra une période de questions.

K. Thériault expose le programme en détail, indique les sujets abordés et explique le déroulement de la séance à deux volets. D'un point de vue conceptuel, le thème de l'AGA mettra l'accent sur « la force et l'unité », afin de lancer un message clairement axé sur le

travail d'équipe et la collaboration, et ce message sera aussi la prémisse du discours du président. Un vidéaste a été invité à interroger les quatre présidents sur diverses questions et à enregistrer des messages clés qui seront diffusés en ligne. Un bulletin électronique sera rédigé et distribué aux membres la semaine du 11 décembre. Pour éviter toute ambiguïté, une annexe à la *Politique sur la sécurité et la protection de la vie privée* décrira les règles régissant l'utilisation de la liste des membres.

Mesure de suivi : En vue de la prochaine réunion du CEN, le président recommande de repenser à l'idée d'organiser une journée de réflexion pour les membres du CEN, afin de procéder à un exercice de vision à long terme de l'Association.

7.2 Rapport du vice-président : Il n'y a rien de particulier à signaler.

7.3 Rapport sur les services professionnels : C. Vézina signale que la *Politique sur la sécurité et la protection de la vie privée* a été soumise dernièrement à tous les membres du personnel, qui l'ont signée. Toutes les questions du syndicat interne sont étudiées. On rappelle aux membres du CEN de signer la *Politique* s'ils ne l'ont pas déjà fait. En outre, l'embauche de la directrice des communications et de l'agent des finances implique un examen approfondi de la structure organisationnelle dans les prochains mois.

7.4 Rapport du directeur général des politiques : C. Danik indique qu'une troisième politique sur la prévention du harcèlement entre les membres est en cours d'élaboration, et pourrait être soumise à l'examen du CEN à la réunion de janvier.

** À ce point-ci, le président confirme que le directeur général du BDPRH lui a répondu au sujet du sondage SAFF, et qu'une réunion est prévue la semaine prochaine pour discuter du processus de consultation.*

7.5 Rapport de la directrice des communications : K. Thériault communique l'orientation collective proposée pour améliorer les communications, et elle soulève les quatre secteurs d'intérêt prioritaires de la prochaine année :

1. mobilisation des membres;
2. réputation et gestion des enjeux;
3. défense des intérêts et campagnes;
4. communication avec les médias.

Elle expose des objectifs de communication, comme augmenter la transparence et la responsabilisation, mobiliser davantage les membres, mieux faire connaître l'ACEP, étendre son influence et travailler en étroite collaboration à la communication et à la défense des intérêts avec les directeurs des communications des syndicaux locaux. Quant aux projets à venir, le site Web aura la priorité et fera l'objet d'un processus de consultation. L'accroissement de la présence sur les médias sociaux et l'amélioration des communications avec les membres sont aussi considérés comme des cibles hautement prioritaires.

K. Thériault demande au CEN de songer à rétablir le sous-comité des communications.

Mesure de suivi : Il y aura d'autres discussions sur le sujet à la prochaine réunion.

(Le point n° 7.6 de l'ordre du jour est examiné à huis clos.)

Résolution d'approbation de l'examen à huis clos vers 16 h 56.

Proposée par : H. Delnick

Appuyée par : A. Picotte

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

6. Mises à jour sur les comités

6.1 Comité des finances : Le Comité des finances s'est réuni le 8 novembre, et son plus important point de discussion était le Fonds de défense. On souligne une légère erreur entre les dépenses d'amortissement de 2017 et de 2018. N. Giannakoulis rédigera une note à l'intention du président du Comité de la vérification afin de demander des précisions, et il en fera parvenir une copie au Comité des finances. Les états financiers devraient être présentés à la réunion de janvier ou de février du CEN.

6.2 Sous-comité des ressources humaines : Ce sujet a déjà été abordé.

6.3 Comité des Statuts et Règlements : Le Comité attend la note de D. Cooper avant d'étudier le nouveau règlement n° 5 le 13 décembre, et il espère faire une proposition officielle au CEN à la réunion de janvier.

6.4 Comité des candidatures et des résolutions : Le CCR soumettra un court rapport à l'AGA. Le scrutin se tiendra du 5 au 18 décembre, et les scrutateurs annonceront les résultats à une réunion prévue le 19 décembre avec le CCR. C. Vézina travaillera ensuite avec K. Thériault afin d'informer le personnel en conséquence.

8. Varia

Le Groupe de travail analytique a tenu sa réunion inaugurale il y a quelques semaines, et les participants étaient nombreux. Le Groupe de travail s'attaquera en premier lieu à une analyse du processus de négociation collective.

9. Levée de la séance

Résolution de levée de la séance du CEN.

Proposée par : A. Nemeč

Appuyée par : H. Delnick

Vote à main levée : résolution adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 17 h 07, HAE.

* * * * *

Le présent procès-verbal rend fidèlement compte de la réunion du Conseil exécutif national qui s'est tenue le 30 novembre 2018.

APPROUVÉ par :

Président

Date